

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Occupation Parking Gymnase et Piscine

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

Vu la demande de Monsieur Théo ANDREOLETY ASO

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'occupation du domaine public par « les oubliés du sports », il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking du gymnase et de la piscine, le domaine public sera réservé aux installations du Secours Populaire

**Du jeudi 20 juillet 2023 à partir de 18 heures
Jusqu'au vendredi 21 juillet 2023 à 18 heures**

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée à la diligence des Services Techniques, portera ses dispositions à la connaissance des usagers.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Monsieur THEO ANDREOLETY



ARBOIS, le 8 juin 2023

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE